

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 13 | ABSENTS EXCUSÉS 10 | VOTANTS 18

OBJET : N° L24-07/01-40/URB CESSIION D'UN BATIMENT COMMUNAL 13 RUE DES REMPARTS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET.

Étaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA donne procuration à Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI donne procuration à Fernand ESCALIER, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Christine JOUANNO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Sophie SEIGUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que le bâtiment 13 rue des remparts a été acquis par voie de préemption par la décision D18-10-35 du 3 octobre 2018.

Il propose de céder ce bâtiment dans l'objectif d'y réaliser des parkings.

Il précise que cet édifice relève du domaine privé de la commune.

M le Maire rappelle que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

M le Maire signale qu'au vu du montant de la cession, la ville n'est pas tenue de requérir l'avis de France Domaine.

M le Maire précise que le bien n'est pas cédé à une valeur inférieure à sa valeur. Il indique que la mise en vente a fait l'objet d'une publicité par affichage et sur le site internet de la commune.

M le Maire remarque que la décision de cession est motivée par l'aménagement de places de parkings supplémentaires dans le cadre d'un projet de créations de logements (obligation du PLU)

M le Maire indique que la vente est soumise à la condition du versement comptant par l'acheteur, le jour de la signature de l'acte, du montant de la vente et de l'ensemble des frais dits « de notaires ». Il ajoute que le bâtiment nécessite la réalisation de travaux pour préserver

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240729-L24070140URB-DE
Date de télétransmission : 02/08/2024
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 juillet 2024

l'intégrité des bâtiments mitoyens et que la vente est conclue à la condition que l'acheteur réalise ces travaux.

M le Maire signale que la vente se caractérise essentiellement par son prix de 12000 €.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article 1596 code civil ;
Vu les articles L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2122-21 et L. 2241-1 CGCT;

Vu l'article L. 3221-6 CG3P;
Vu la décision D18-10-35 du 3 octobre 2018
Vu les motivations et les caractéristiques de la vente indiquées précédemment,
Considérant qu'il n'apparaît plus nécessaire de disposer de places de stationnement supplémentaire dans le voisinage du 13 rue des remparts;
Vu le constat d'affichage du document de publicité concernant la vente de la parcelle communale AC 148 sis 13 rue des remparts
Vu la proposition d'achat de M IRIBARNE Gilles du 27 juin 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Accepte la cession de l'immeuble situé 13 rue des remparts
Autorise M le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 29 juillet 2024
Le Maire
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240729-L24070140URB-DE
Date de télétransmission : 02/08/2024
Date de réception préfecture : 02/08/2024